

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Date de convocation	18/09/2024
Par	Le Président, M. Bernard Escudier
Date d'affichage	30/09/2024
Lieu	3 rue de Bradford, 81200 Aussillon

Membres en exercice	9	Présents ou représentés	7
Votants	7	Procurations	0

Date et heure de séance : 24 septembre 2023 à 18h30

Lieu de séance : Mairie de Saint-Amans Soult

Président de séance : M. Bernard Escudier

Secrétaire de séance : M. Nicolas Leroux

Délibération N°2024-28

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023

COLLÈGE ASSAINISSEMENT	
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	
M. André Amalric	Présent
M. Jean-Michel Briant	Excusé représenté par M. Olivier Fabre, suppléant
M. Bernard Escudier	Présent
M. José Gallizo	Présent
M. Vincent Garel	Excusé
M. Bernard Puech	Présent
M. Alain Vaute	Présent
M. Yohan Ziegler	Excusé
Commune de Bout du Pont de l'Arn	
M. Bernard Prat	Excusé représenté par M. Jacques Barthès, suppléant

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président présente le rapport de l'exercice 2023 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Comité syndical,

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Le secrétaire de séance



Nicolas Leroux



Le Président



Bernard Escudier

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

S²LO

ID : 081-200092252-20240924-DELIB2024_28-DE



**Syndicat Mixte
des Vallées de l'Arnette et du Thoré**

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Table des matières

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le



ID : 081-200092252-20240924-DELIB2024_28-DE

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4. Nombre d'abonnés	4
1.5. Volumes facturés	4
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	5
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	18
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	18
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	19
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	20
2.1. Modalités de tarification	20
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	21
2.3. Recettes	22
3. Indicateurs de performance	23
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	23
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	23
3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	25
3.4. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	27
3.5. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	27
3.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	28
3.7. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	29
3.8. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	30
3.9. Taux de réclamations (P258.1)	30
4. Financement des investissements	31
4.1. Montants financiers.....	31
4.2. Etat de la dette du service	31
4.3. Amortissements	31
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	31
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	31
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	32
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	32
5.2. Opérations de coopération décentralisée	32
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	33
7. Note d'information de l'Agence de l'eau Adour-Garonne	34

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Syndicat Mixte des Vallées de l'Arnette et du Thoré - SIVAT
- **Nom de l'entité de gestion** : assainissement collectif : service assainissement
- **Caractéristiques** : Syndicat Mixte
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :

Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** : Aiguefonde, Aussillon, Bout-du-Pont-de-l'Arn, Caucalières, Mazamet, Payrin-Augmontel, Pont-de-Larn
- **Existence d'une CCSP** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : 01/04/2020 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **25 546**¹ habitants au 31/12/2023 (25 517 au 31/12/2022).

¹ Source : INSEE 2021

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **11 269** abonnés au 31/12/2023 (11 161 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques ¹ au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques ² au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Aiguefonde	1 113	1 142	0	1 142	2,6
Aussillon	2 691	2 687	1	2 688	-0,1
Bout-du-Pont-de-Larn	520	530	1	531	2,1
Caucalières	138	135	0	135	-2,2
Mazamet	4 820	4 893	1	4 894	1,5
Payrin-Augmontel	919	919	0	919	0
Pont-de-Larn	960	960	0	960	0
Total	11 161	11 266	3	11 269	1,0

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **11 269**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de : **50,94 abonnés/km au 31/12/2023**. (50,93 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de : **2,27 habitants/abonné au 31/12/2023**. (2,29 habitants/abonné au 31/12/2022).

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ¹	952 149	920 545	-3,3
Abonnés non domestiques ²	8 013	2 984	-62,8
Total des volumes facturés aux abonnés	960 162	923 529	-3,8

¹ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

² Les abonnés non domestiques sont ceux qui acquittent la redevance de pollution non domestique directement à l'agence de l'eau, du fait de l'importance de la pollution qu'ils rejettent. La liste de ces établissements est fournie chaque année par l'agence de l'eau lors de la notification du taux de la redevance applicable l'année suivante.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers... (volumes entrant)	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Aiguefonde (Puech Guilhem)	~5 935	~5 694	-4,0
Aiguefonde (Bourg)	NC	NC	/
Aussillon	301 478	340 497	12,9
Bout du Pont de l'Arn (ZAC La Prado)	92 424	86 508	-6,4
Bout du Pont de l'Arn (Cucussac)	NC	NC	/
Caucalières	~6 360	~ 5 960	-6,3
SIVU des Moulins	350 730	398 612	13,7
Augmontel	~5 523	~ 7 877	42,6
Pont de Larn (St Baudille)	~35 310	~29 080	-17,6
Pont de Larn (hameau de la Môle)	NC	NC	/
Mazamet / Pont de Larn	986 705	987 468	0.1
Total des volumes exportés	1 784 465	1 861 696	4,3
Volumes importés depuis... (volumes sortant)	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Aiguefonde (Puech Guilhem)	~5 935	~5 694	-4,0
Aiguefonde (Bourg)	NC	NC	/
Aussillon	363 591	403 835	11,1
Bout du Pont de l'Arn (ZAC La Prado)	104 869	95 070	-9,3
Bout du Pont de l'Arn (Cucussac)	NC	NC	/
Caucalières	NC	NC	/
SIVU des Moulins	374 865	396 858	5,9
Augmontel	NC	NC	/
Pont de Larn (St Baudille)	~35 310	~29 080	-17,6
Pont de Larn (hameau de la Môle)	NC	NC	/
Mazamet / Pont de Larn	1 061 219	1 071 067	0,9
Total des volumes importés (Sortie)	1 945 789	2 001 604	2,9

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **8** au 31/12/2023 (**8** au 31/12/2022).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **122** km de réseau unitaire hors branchements,
- **99** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **221** km (**219** km au 31/12/2022).

1 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin tampon	Station d'épuration d'Aussillon	300 m ³

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **11** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration Aiguefonde (Bourg)

Code Sandre de la station : 0581002V001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée faible charge										
Date de mise en service			29/06/1977										
Commune d'implantation			Aiguefonde (81002)										
Lieu-dit			Le Bourg										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			500										
Nombre d'abonnés raccordés			173										
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			75m ³ /j										
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		08/12/2016								<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau d'Aiguefonde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
29/11/2023	Non (pb pluie)	12	57.1	116	0.85	78	0	10.6	53.3	1.9	0		
27/12/2023	Oui	2	95.7	20	90.6	3.8	96.5	9.9	72.4	1.2	40.1		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : Station d'épuration Aussillon (SIVU des Moulins)

Code Sandre de la station : 0581021V002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		31/12/2007											
Commune d'implantation		Aussillon (81021)											
Lieu-dit		Le Moulin Neuf											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		5000											
Nombre d'abonnés raccordés		1228											
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		2000 m ³ /j											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		07/12/2016								<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Thoré									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75					
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90					
NGL		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Pt		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
10/05/2023	Oui	2	98	24	94	4.6	97	2.98	93	1.45	75		
09/08/2023	Oui	1	99	24	95	2.2	99	3.98	92	4.21	21		
08/11/2023	Oui	1	99	23	92	2	99	5.46	89	2.99	37		

STEU N°3 : Station d'épuration Bout du Pont de l'Arn (Bourg)

Code Sandre de la station : 0581036V003

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien										
Date de mise en service			01/12/2008										
Commune d'implantation			Bout-du-Pont-de-Larn (81036)										
Lieu-dit			La Prado										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1800										
Nombre d'abonnés raccordés			478										
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			360m ³ /j										
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		09/12/2016								<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		L'Arn									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/11/2023		Oui		11	96.1	84	86.6	20	93.7	52	50.9	7	12.6

STEU N°4 : Station d'épuration Pont de l'Arn (Hameau La Mole)

Code Sandre de la station : 0581209V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			31/12/1989								
Commune d'implantation			Pont-de-Larn (81209)								
Lieu-dit			La Mole								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			200								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			30m ³ /j								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		Issalès						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
DCO					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Non soumis											

STEU N°5 : Station d'épuration Aiguefonde (Puech Guilhem)

Code Sandre de la station : 0581002V002

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux (1 étage)
Date de mise en service	01/01/2020
Commune d'implantation	Aiguefonde (81002)
Lieu-dit	Puech Guilhem
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60
Nombre d'abonnés raccordés	34
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau - O4381170		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas effectué en 2023.											

STEU N°6 : Station d'épuration Bout du Pont de l'Arn (Cucussac)

Code Sandre de la station : 0581036V002

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	31/12/1990
Commune d'implantation	Bout-du-Pont-de-Larn (81036)
Lieu-dit	Cucussac
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200
Nombre d'abonnés raccordés	40
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	ruisseau		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Non soumis											

STEU N°7 : Station d'épuration Mazamet-Pont de l'Arn

Code Sandre de la station : 0581209V003

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Date de mise en service			04/08/2009										
Commune d'implantation			Pont-de-Larn (81209)										
Lieu-dit			Hauterive										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			18000										
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			5 000										
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		08/04/2009									
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Thoré									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75					
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90					
NGL		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75					
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70					
pH		5,5 à 8,5		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		/					
NH ₄ ⁺		14		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70					
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		20					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/06/2023		oui		1	98	14	96	4.9	99	6.99	76	0.57	88
09/08/2023		oui		2	98	22	95	2.9	99	3.62	92	0.11	97
02/10/2023		oui		1	99	27	97	2.8	99	5.84	89	0.83	88

STEU N°8 : Station d'épuration Pont de l'Arn (Hameau de Saint-Baudille)

Code Sandre de la station : 0581209V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				31/12/1986							
Commune d'implantation				Pont-de-Larn (81209)							
Lieu-dit				Cabirol							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés				191							
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				62m ³ /j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		20/12/2016							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau d'Issalès							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
				DBO ₅		DCO		MES		NGL	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
Bilan à réaliser tous les 2 ans, pas effectué en 2023											

STEU N°9 : Station d'épuration Aussillon (ville)

Code Sandre de la station : 0581021V001

Caractéristiques générales															
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)													
Date de mise en service		31/08/2008													
Commune d'implantation		Aussillon (81021)													
Lieu-dit		Métairie du Thoré													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		9100													
Nombre d'abonnés raccordés		2676													
Nombre d'habitants raccordés															
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		2500m ³ /j													
Prescriptions de rejet															
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		03/08/2016								<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface								Nom du milieu récepteur		Thoré	
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)							
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80							
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75							
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90							
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou									
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou									
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou									
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou									
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou									
Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt					
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
09/02/2023	oui	1	99	22	95	2.3	99	3.86	93	0.72	88				
10/08/2023	oui	6	97	22	97	2	99	2.1	97	1.25	84				
09/11/2023	oui	1	99	21	96	2.4	99	3.75	94	78	1.43				

STEU N°10 : Station d'épuration Payrin-Augmontel (Hameau d'Augmontel)

Code Sandre de la station : 0581204V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/01/2007
Commune d'implantation	Payrin-Augmontel (81204)
Lieu-dit	Coumbarels
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	300
Nombre d'abonnés raccordés	91
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	60m ³ /j

Prescriptions de rejet

Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	20/12/2016	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	ruisseau de Favié	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25/07/2023	Oui	5	92.1	48	64.7	6.7	93.1	34.7	90.7	7.4	0

STEU N°11 : Station d'épuration Caucaïères (Bourg)

Code Sandre de la station : 0581066V001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés									
Date de mise en service				30/06/2008									
Commune d'implantation				Caucaïères (81066)									
Lieu-dit				La Bernussarié									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				300									
Nombre d'abonnés raccordés				134									
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				61m ³ /j									
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		03/08/2016									
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Thoré									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/04/2023		Oui		11	95.2	70	87.3	8.5	94.7	79.9	82.4	7.3	18.9

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration Aiguefonde (Bourg) (Code Sandre : 0581002V001)	1	1
Station d'épuration Aussillon (SIVU des Moulins) (Code Sandre : 0581021V002)	0	51,30
Station d'épuration Bout du Pont de l'Arn (Bourg) (Code Sandre : 0581036V003)	0	0
Station d'épuration Pont de l'Arn (Hameau La Mole) (Code Sandre : 0581209V002)	0,3	0,3
Station d'épuration Aiguefonde (Puech Guilhem) (Code Sandre : 0581002V002)	0	0
Station d'épuration Bout du Pont de l'Arn (Cucussac) (Code Sandre : 0581036V002)	0,5	0,5
Station d'épuration Mazamet-Pont de l'Arn (Code Sandre : 0581209V003)	114,23	116
Station d'épuration Pont de l'Arn (Hameau de Saint-Baudille) (Code Sandre : 0581209V001)	4	3
Station d'épuration Aussillon (ville) (Code Sandre : 0581021V001)	44,22	57,60
Station d'épuration Payrin-Augmontel (Hameau d'Augmontel) (Code Sandre : 0581204V001)	0	0
Station d'épuration Cauçalières (Bourg) (Code Sandre : 0581066V001)	0	0
Total des boues produites	164,25	229,7

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le



ID : 081-200092252-20240924-DELIB2024_28-DE

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 e	
Station d'épuration Aiguefonde (Bourg) (Code Sandre : 0581002V001)	1	1
Station d'épuration Aussillon (SIVU des Moulins) (Code Sandre : 0581021V002)	0	51,3
Station d'épuration Bout du Pont de l'Arn (Bourg) (Code Sandre : 0581036V003)	0	0
Station d'épuration Pont de l'Arn (Hameau La Mole) (Code Sandre : 0581209V002)	0,3	0,3
Station d'épuration Aiguefonde (Puech Guilhem) (Code Sandre : 0581002V002)	0	0
Station d'épuration Bout du Pont de l'Arn (Cucussac) (Code Sandre : 0581036V002)	0,5	0,5
Station d'épuration Mazamet-Pont de l'Arn (Code Sandre : 0581209V003)	114,23	116
Station d'épuration Pont de l'Arn (Hameau de Saint-Baudille) (Code Sandre : 0581209V001)	4	3
Station d'épuration Aussillon (ville) (Code Sandre : 0581021V001)	44,22	57,6
Station d'épuration Payrin-Augmontel (Hameau d'Augmontel) (Code Sandre : 0581204V001)	0	0
Station d'épuration Caucalières (Bourg) (Code Sandre : 0581066V001)	0	0
Total des boues évacuées	164,25	229,7

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ¹	1 500 €	

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	15 €	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Aigüefonde	1,42	
	Aussillon		
	Bout du Pont de l'Arn		
	Caucalières		
	Mazamet	1,56	
	Payrin-Augmontel	1,42	
	Pont de Larn	1,51	
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10 %	
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **21/12/2022** effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du **10/03/2020** effective à compter du 10/03/2020 fixant la Participation pour l'Assainissement Collectif.

¹ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE).

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type ¹	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	15,00		0
Part proportionnelle	179,02	179,06	0,03
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	194,02	194,06	0,02
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00		0
TVA	22,40	22,41	0,04
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	52,40	52,41	0,02
Total	246,42	246,47	0,02
Prix TTC au m³	2,05	2,05	0,02

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m ³	Prix au 01/01/2024 en €/m ³
Aiguefonde	1,97	
Aussillon		
Bout-du-Pont-de-Larn		
Caucalières		
Mazamet	2,13	
Payrin-Augmontel	1,97	
Pont-de-Larn	2,07	

La facturation est effectuée avec une **fréquence semestrielle**.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Pas d'évolution entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024.

¹ La part proportionnelle résulte d'une pondération entre le tarif appliqué dans chaque commune et le volume qui y est consommé. Les volumes étant différents d'une année à l'autre, les montants affichés diffèrent malgré un tarif ne variant pas.

2.3. Recettes

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le



ID : 081-200092252-20240924-DELIB2024_28-DE

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Évolution (%)
Redevance eaux usées usage domestique	1 366 200,11 ¹	1 756 873,42 ²	28,6
<i>dont abonnements</i>	139 021,31	141 817,47	2,0
Total recettes de facturation	1 366 200,11	1 756 873,42	28,8
Prime de l'Agence de l'Eau ³	46 705,00	0	-100,0
Autres recettes ⁴	120 633,54	157 954,80	30,9
Total autres recettes	167 338,54	157 954,80	-5,6
Total des recettes	1 533 538,65	1 914 828,22	24,9

Recettes globales⁵ : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : **1 756 873 €** (1 366 200 au 31/12/2022).

¹ Le montant renseigné pour l'exercice 2022 était erroné ; il comprenait le montant de l'abonnement des abonnés de Saint-Amans-Soult (10 282,87 €).

² Ce montant comprend une part a priori exceptionnelle de reversement de la part de Veolia, chargé de la facturation sur les communes de Payrin-Augmontel et Pont de Larn.

³ L'aide à la performance épuratoire de l'Agence de l'eau a été réorientée à compter de 2022 sur des projets d'investissement (appels à projets).

⁴ Les autres recettes sont issues des participations au financement de l'assainissement collectif (PFAC), des diagnostics de raccordement aux réseaux d'eaux usées, des dépotages des boues liquides, de la valorisation de compost et de l'abondement volontaire des communes au budget assainissement collectif du SIVAT.

⁵ Ce montant représente la variable DC.184 du SISPEA. Il correspond à la somme HT de toutes les factures d'eau émises et les redevances diverses notamment Agence de l'eau (prélèvement et pollution - facturées par le budget eau potable, hors modernisation). Sont exclues les autres recettes de type : travaux, participations diverses des abonnés, etc. La TVA est également exclue.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100%** des 11 269 abonnés potentiels (100% pour 2022).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ²⁾	10%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ³⁾	20%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	27

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **27** pour l'exercice 2023 (27 pour 2022).

¹ L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

² L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

³ Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Aiguefonde (Bourg) :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers la station d'épuration Aussillon (SIVU des Moulins)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1

Station d'épuration Aussillon (SIVU des Moulins) :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers la station d'épuration Mazamet-Pont de l'Arn	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	51,3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		51,3

Station d'épuration Bout du Pont de l'Arn (Bourg)¹ :

Filières mises en œuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

Station d'épuration Pont de l'Arn (Hameau La Mole) :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers la station d'épuration Aussillon (SIVU des Moulins)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,3

Station d'épuration Aiguefonde (Puech Guilhem)¹ :

Filières mises en œuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

Station d'épuration Bout du Pont de l'Arn (Cucussac) :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers la station d'épuration Aussillon (SIVU des Moulins)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,5

¹ Evacuation pas nécessaire et non encore réalisée.

Station d'épuration Mazamet-Pont de l'Arn :

Filières mises en œuvre		
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	116
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		116

Station d'épuration Pont de l'Arn (Hameau de Saint-Baudille) :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers la station d'épuration Aussillon (SIVU des Moulins)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		3

Station d'épuration Aussillon (ville) :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers la station d'épuration Mazamet-Pont de l'Arn	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	57,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		57,6

S Station d'épuration Payrin-Augmontel (Hameau d'Augmontel) :

Filières mises en œuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

Station d'épuration Caucalières (Bourg)¹ :

Filières mises en œuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %** (100% en 2022).

¹ Evacuation pas nécessaire et non encore réalisée.

3.4. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, 1 demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de **0,039 pour 1000 habitants** (0,118 en 2022).

3.5. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public - dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : **8**

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de **3,6 par 100 km de réseau** (3,2 en 2022).

3.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,07	0,12	0,16	0,16

Au cours des 5 dernières exercices, **1,8 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,16%** (0,16% en 2022).

3.7. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclusion.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
Station d'épuration Aiguefonde (Bourg)	2	2	100	100
Station d'épuration Aussillon (SIVU des Moulins)	12	12	100	100
Station d'épuration Bout du Pont de l'Arn (Bourg)	2	2	100	100
Station d'épuration Pont de l'Arn (Hameau La Mole)	0	0	—	—
Station d'épuration Aiguefonde (Puech Guilhem)	0	0	—	—
Station d'épuration Bout du Pont de l'Arn (Cucussac)	0	0	—	—
Station d'épuration Mazamet-Pont de l'Arn	24	24	100	100
Station d'épuration Pont de l'Arn (Hameau de Saint-Baudille)	0	0	100	—
Station d'épuration Aussillon (ville)	12	12	100	100
Station d'épuration Payrin-Augmontel (Hameau d'Augmontel)	1	1	100	100
Station d'épuration Caucalières (Bourg)	1	1	—	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (100 en 2022).

3.8. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2022).

3.9. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **2**

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de **0,18 pour 1000 abonnés** (0,36 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	153 746,00	670 150,00
Montants des subventions en €	76 569,00	21 642,60

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		7 698 216,32	7 471 133,06
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	516 587,18	502 001,63
	en intérêts	299 957,63	304 175,88

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de **464 190,90 €** (466 809,46 € en 2022).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 081-200092252-20240924-DELIB2024_28-DE



5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu **508 demandes d'abandon de créance et en a accordé 508**, concernant 183 abonnés. **28 320,99 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0307 €/m³** pour l'année 2023 (0,0085 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Aucun	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

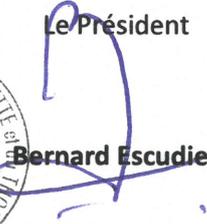
Publié le

S²LOW

ID : 081-200092252-20240924-DELIB2024_28-DE

		Valeur 2022	Valeur 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	25 517	25 546
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8	8
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	164,2	229,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] au 1 ^{er} janvier de l'année N+1	2,05	2,05
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	27	27
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0085	0,0307

Rapport adopté par le Comité syndical au cours de l'assemblée du 24 septembre 2024.

Le Président

Bernard Escudier



7. Note d'information de l'Agence de l'eau Adour-Garonne



Édition avril 2024 CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

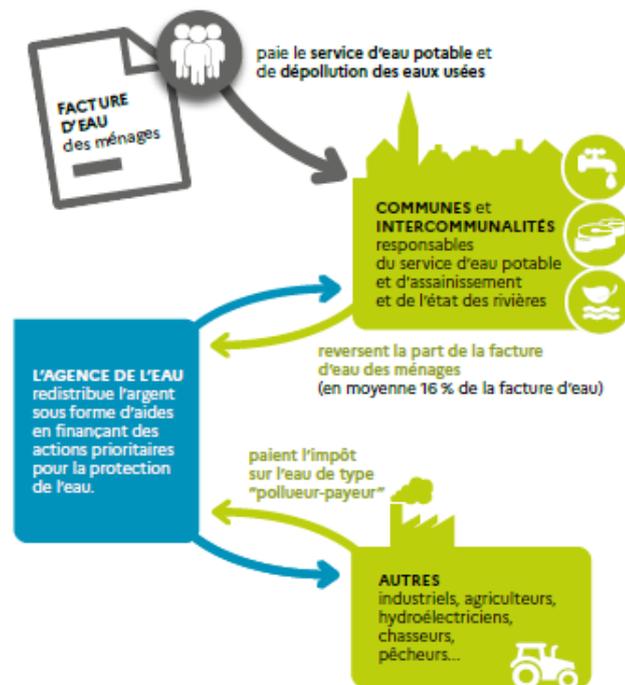
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,23 euros TTC/m³** dont 2,12€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SISPEA 2021)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2024

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE / 1
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p>0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p>2,10 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p>68,5 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p>8,90 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	<p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2023</p>	 <p>1,80 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p>2,70 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>3,45 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

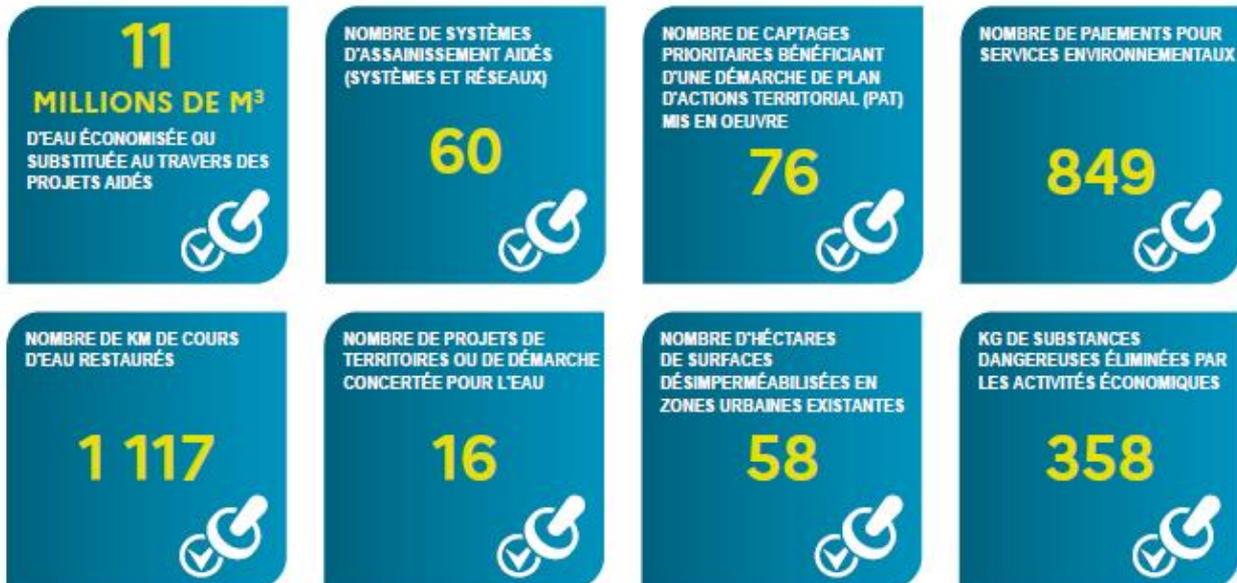
en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 <p>7,20 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p>14,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)</p>	 <p>22,15 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie</p>
 <p>15 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture</p>	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2023</p>	 <p>5 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p>13,50 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors agriculture)</p>	 <p>22,85 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>	

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication... Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives>

LANCEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. TEMP'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/tempo>





LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % sont urbains. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÉ

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

IMPRIMERIE



Conception : AELB DIC - Adaptation AEG Avril 2024 - Impimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istocphoto & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur www.eau-grandsudouest.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>